

Conseil municipal du 27 septembre 2018

Rapport de la chambre régionale des comptes : une situation satisfaisante

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) de la région Pays de la Loire a inscrit à son programme de contrôle de l'année 2017, le contrôle de la gestion financière de la commune de Montaigu sur les exercices budgétaires 2012 à 2017.

L'examen de la CRC a porté sur la fiabilité des comptes, la qualité de l'information financière et comptable, la situation financière de la commune et l'exercice des compétences scolaires et périscolaire.

Le contrôle a débuté en janvier 2017.

Une gestion saine conduite en bon père de famille

Des économies faites dans la gestion courante

Le rapport d'observation définitif présenté au conseil municipal du 27 septembre constate que la situation financière de la commune s'est maintenue à un niveau satisfaisant malgré la baisse des dotations de l'Etat. La

CRC indique que la commune « a su engager un plan d'économie qui lui a permis de conserver de réelles marges de manœuvre » et qu'elle a su maîtriser ses charges et donc sa capacité d'autofinancement (CAF,) la plaçant ainsi au-dessus de la moyenne nationale de la strate.

En effet, à l'été 2015, après l'annonce par le gouvernement de baisses drastiques des dotations de l'Etat, la ville avait réagi très vite en mettant sur pied un programme d'économies pluri annuel voté le 24 septembre 2015. Ce programme a été réalisé et a permis de faire 185 000 € d'économie annuelle sur les charges de fonctionnement.

« Globalement, la gestion de la commune apparaît maîtrisée et la chambre encourage cette dernière à poursuivre sa politique de rationalisation et d'économie »

La CRC rapporte que la commune a procédé à 7.57 M € d'investissement en équipements sur la période, soit une moyenne de 293 € par habitant, et que ces dépenses ont été financées à 77.42 % par les fonds propres de la commune.

Si la CRC indique que le taux d'endettement de la commune a augmenté en 2016 du fait de la mobilisation d'un emprunt par anticipation en 2015, elle constate qu'il s'est amélioré fin 2017. Par ailleurs, la ville ne compte pas mobiliser de nouvel emprunt en 2018 ce qui sera de nature à diminuer sensiblement son encours de dette (6.38 M€ fin 2016, 5.81 M€

fin 2017, 5.3 M€ fin 2018). **Fin 2018, la dette par habitant s'établira donc aux alentours de 1000 € soit exactement le niveau de début de période du contrôle (2012).**

La CRC relève que « **la structure de la dette ne présente pas de risque** »

La CRC reprend également des constats faits depuis quelques années et qui ont milité pour la création de la commune nouvelle de Montaigu Vendée :

- La baisse des dotations de l'Etat qui a privé la commune de plus de 210 000 € entre 2014 et 2017.
- Le manque de dynamisme des bases fiscales de Montaigu compte tenu de sa petite taille
- Les charges de personnel modestes au regard de la strate de population de la commune

« Sur la période 2012-2016, la situation financière de la commune s'est maintenue à un niveau très satisfaisant [...] »

Une analyse approfondie de l'exercice des compétences scolaire et périscolaire

Dans le cadre d'un rapport national sur les compétences scolaires et périscolaires réalisé par la Cour des Comptes, ce point a fait l'objet d'une attention particulière lors du contrôle effectué par le juge des comptes régional. Il est noté par la CRC que la commune respecte le principe de parité conformément à la réglementation sur les participations financières qu'elle verse aux établissements scolaires : « **le coût de référence retenu pour le forfait versé à l'école privée apparaît conforme au coût réel supporté par la commune pour le fonctionnement de ses écoles publiques** »

Elle remarque que les nouvelles activités périscolaires ont été mise en œuvre dans le cadre d'un projet éducatif territorial qui a donc fait l'objet d'une évaluation.

La chambre confirme là aussi la tendance à la baisse des effectifs des écoles de Montaigu et « **l'augmentation des coûts par enfant [...] essentiellement due à la diminution des effectifs sans fermeture de classe, certaines charges étant incompressibles quel que soit le nombre d'enfants scolarisés** ».

Des recommandations essentiellement formelles

1- Améliorer la qualité du rapport d'orientations budgétaires

Cela sera conduit en 2019 par MONTAIGU-VENDEE. De même, le travail en cours sur la mise en ligne prochaine d'un nouveau site Internet mutualisé avec Terres de Montaigu devra intégrer une information financière suffisante.

2 – 3 – il s'agit de recommandations de pure comptabilité publique sur les amortissements et l'inventaire. Ces erreurs sont dues notamment à un changement de logiciel en 2016.

Ces erreurs seront rectifiées de fait avec MONTAIGU-VENDEE puisque les inventaires communaux seront fusionnés.

4- Améliorer la lisibilité de la subvention versée au CCAS en détaillant les crédits alloués pour chaque mission

Avant la fin de l'année 2018, les activités périscolaires qui aujourd'hui sont gérées par le CCAS seront intégrées au budget principal de la ville, afin de se mettre en conformité avec la gestion de la majorité des autres communes de Montaigu-Vendée. Le problème ne se posera donc plus.

5- Modification d'imputations comptables

Cette recommandation de pure forme a déjà été rectifiée.